



Réunion des États Parties

Distr. générale
17 juin 2004
Français
Original: anglais

Quatorzième réunion

New York, 14-18 juin 2004

Décision sur la nomination du Commissaire aux comptes du Tribunal international du droit de la mer pour l'année 2004

La Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer,

En attendant que la Réunion des États parties nomme un commissaire aux comptes pour l'exercice 2005-2006 et les exercices suivants,

Décide que le Tribunal sera autorisé à nommer un cabinet d'audit internationalement reconnu qui sera chargé d'examiner les états financiers du Tribunal pour l'année 2004.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

